



ENTRE-
PRISES

ARTOTHÈQUE, L'ART EN ENTREPRISE

- Prêt d'œuvres
- Résidences d'artistes
- Expositions
- Action culturelle

 ECLA

artothèque
SAINT-LOUIS



Qu'est-ce que l'Artothèque ?

L'Artothèque est aux œuvres d'art ce qu'une bibliothèque est aux livres : un lieu qui réunit des œuvres destinées à l'emprunt. L'Artothèque a pour vocation de sensibiliser tous les publics à la création contemporaine grâce au prêt d'œuvres.

Les œuvres

L'Artothèque réunit 300 œuvres d'art en dépôt*, représentant près de 80 artistes contemporains, émergents ou confirmés, dont la pratique s'inscrit dans une démarche professionnelle. De nouveaux artistes sont régulièrement sélectionnés, permettant un renouvellement des œuvres

disponibles à l'emprunt. Peintures, dessins, estampes, photographies et vidéos composent ce fonds en constante évolution. Les œuvres sélectionnées répondent à une ligne esthétique contemporaine, axée sur des démarches sensibles.

Afin de faciliter votre choix, les œuvres sont à découvrir dans la salle de prêt de l'Artothèque sur rendez-vous. Elles sont également visibles sur le catalogue en consultation dans le hall d'accueil de l'ECLA et sur www.ecla.net.

*Toutes les œuvres de l'Artothèque sont également disponibles à la vente.

Introduire une dimension culturelle et artistique dans son cadre de travail

L'Artothèque propose son service de prêt d'œuvres aux entreprises, commerces, collectivités territoriales, établissements de santé et professions libérales.

Un accompagnement sur mesure

L'Artothèque vous propose un accompagnement personnalisé selon vos besoins :

- › Conseil pour le choix et l'accrochage des œuvres en fonction de votre projet
- › Transport, accrochage et décrochage des œuvres
- › Présentation des œuvres

Emprunt, mode d'emploi

- › 1 œuvre : 15 € par mois
- › Durée de l'emprunt : de 1 à 6 mois
- › Nombre maximal d'œuvres : 20
- › Forfait clé en main (incluant le transport en Ile-de-France, l'accrochage et le décrochage des œuvres) : 50 € (par session d'emprunt)

Prévoir une attestation d'assurance des locaux dans lesquels les œuvres seront présentées et un chèque de caution du montant de la valeur totale des œuvres empruntées.

Autour des expositions de l'Artothèque

Chaque année, une programmation d'expositions temporaires, à caractère monographique ou thématique, donne à voir le travail de jeunes artistes au sein de l'espace d'exposition de l'Artothèque. Des actions culturelles accompagnent ces expositions : rencontres avec les artistes, visites, workshops, performances, ateliers, etc.

Dans une démarche de soutien à la création contemporaine, l'ECLA accueille chaque année un(e) artiste de l'Artothèque en résidence de création.

L'Artothèque vous propose :

- › Des visites de la salle de prêt
- › Des visites des expositions temporaires (lors d'un petit-déjeuner, sur la pause déjeuner ou en afterwork)
- › Des temps de rencontre avec les artistes
- › Des vernissages d'expositions



Ils nous font confiance :



Emprunter des œuvres à l'Artothèque c'est :

- › Introduire une dimension culturelle et artistique dans son cadre de travail ;
- › Ouvrir son environnement professionnel à la création contemporaine ;
- › Créer de nouveaux espaces de convivialité, un cadre de travail agréable et évolutif ;
- › Favoriser le bien-être et la créativité de ses collaborateurs ;
- › Créer une source d'expression et de questionnement ;
- › Dynamiser son image auprès des collaborateurs, clients et partenaires ;
- › Soutenir et diffuser la création contemporaine.





Mécénat et RSE

L'association ECLA est reconnue d'intérêt général depuis 2018, elle est de ce fait éligible au dispositif du mécénat et peut délivrer des reçus fiscaux au titre des dons qu'elle reçoit. Les dons effectués par les entreprises bénéficient du régime fiscal du mécénat*.

Soutenir l'Artothèque, c'est participer au rayonnement culturel et s'associer aux missions d'accès à l'art pour tous. C'est aider à la promotion des artistes émergents et faire le choix d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante et performante.

*Les avantages fiscaux pour les entreprises mécènes : réduction d'impôt sur les sociétés (IS) égale à 60% du montant du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Déduction fiscale pour l'achat d'œuvres d'art

Les entreprises qui achètent des œuvres originales d'artistes vivants pour les exposer au public peuvent, dans certaines conditions, déduire le prix d'acquisition de leur résultat imposable.

L'Artothèque a été créée en 2002 par l'ECLA (Espace clodoaldien de loisirs et d'animation) qui est une association à but non lucratif loi de 1901 affiliée à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil).

Informations pratiques

Artothèque - ECLA

Le Carré

3^{bis}, rue d'Orléans

92210 Saint-Cloud

01 46 02 53 91

artotheque@ecla.net / www.ecla.net

Suivez-nous :  /artothequecla
 /artotheque_ecla

Jours et horaires d'ouverture

mercredi : 10h à 12h30 / 14h à 18h30

vendredi : 15h à 19h

samedi (hors vacances scolaires) : 14h à 18h

Accès

▸ En transports en commun

MéTRO10, arrêt Boulogne - Pont de Saint-Cloud

Transilien L et U, gare de Saint-Cloud

Tramway 2, arrêt Parc de Saint-Cloud

Bus 52, 72, 126, 160, 175, 460, 467, arrêt

Parc de Saint-Cloud

Bus Le Clodoald, arrêt Mairie

▸ En voiture

Au niveau du pont de Saint-Cloud, prendre la bretelle d'accès à l'autoroute A13 et rester sur la contre-allée, direction Avenue du Palais ou Saint-Cloud centre-ville.

